

# L'actualité du liège dans les Pyrénées-Orientales

par Renaud PIAZZETTA

***La structuration de la filière liège dans les Pyrénées-Orientales se fait autour de l'Institut méditerranéen du liège et de l'Association syndicale libre de gestion forestière « La Suberaie Catalane ». Elle a conduit à un réel développement de la suberaie catalane et de la filière : rénovation, levées de liège, valorisation des différentes catégories de liège... Aujourd'hui l'accent est mis sur les partenariats : aussi bien avec les industriels du liège, qu'avec le monde agricole pour coupler le liège à d'autres productions, ou encore avec les organismes certificateurs comme PEFC pour une promotion efficace du liège.***

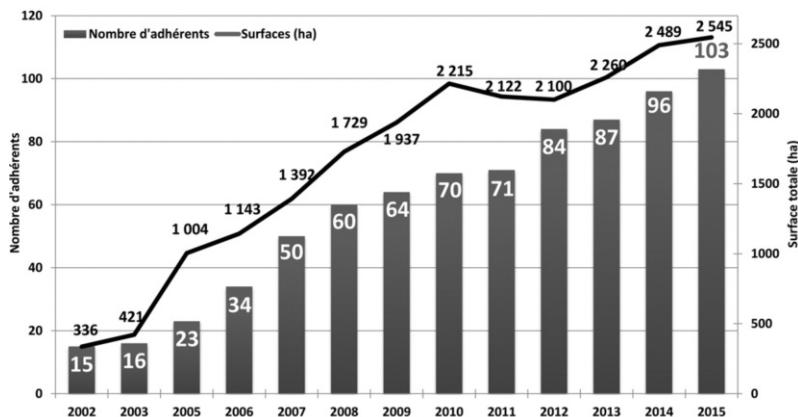
1 - Aménagement Environnement Forêt.

## Une stratégie de gestion : le regroupement des propriétaires

La filière liège des Pyrénées-Orientales s'organise autour de l'Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) « La Suberaie Catalane », fondée en 2002 par un groupe de quinze propriétaires forestiers subériculteurs, dont le développement a accompagné celui de la Charte forestière de territoire (CFT) de la suberaie des Albères et des Aspres (validée en 2004), regroupée depuis 2016 avec la CFT du Vallespir (validée en 2009) au sein de la CFT Pyrénées-Méditerranée. L'ASLGF s'est depuis lors étendue pour devenir le principal opérateur local en matière de commercialisation du liège et de réalisation de travaux forestiers en suberaie. Cf. Fig. 1.

Concernant son fonctionnement, l'ASLGF n'a pas de salarié propre, contrairement à son homologue varoise ; elle s'est appuyé dès sa création sur les structures préexistantes, au premier rang desquelles l'Institut méditerranéen du liège (IML). Sa gestion est assurée par Jérôme LOUVET, expert forestier (bureau d'études AEF<sup>1</sup>) avec un appui technique de l'IML pour l'animation des propriétaires et la préparation des campagnes de levée de liège. Elle a trois objectifs principaux qui sont :

- la mise en œuvre de travaux de rénovation de suberaie (remise en production incluant des travaux d'ouverture du milieu, d'éclaircie et de levée des lièges improductifs, mâle et/ou brûlés) ;
- la réalisation de travaux de défense des forêts contre l'incendie (en lien étroit avec l'objectif précédent) ;



**Fig. 1 :**  
Progression des adhésions  
à l'ASLGF Suberaie  
Catalane (2002-2015).  
Source IML, 2017.

– l'exploitation et la mise en marché du liège de ses adhérents.  
L'ASLGF dans son ensemble est certifiée PEFC depuis 2010 (n°10-21-15/500).

### Un développement qui s'appuie sur un partenariat fort entre les producteurs et un industriel

L'ASLGF bénéficie d'une dynamique de progression positive, puisqu'elle compte 105 propriétaires, dont 11 communes et 1 communauté de communes, pour un total de plus de 2 500 ha en gestion. Cette progression s'appuie sur la visibilité pluriannuelle que lui ont offert les deux contrats d'achat successifs signés avec l'industriel Diam bouchage, numéro 2 mondial du secteur et lea-

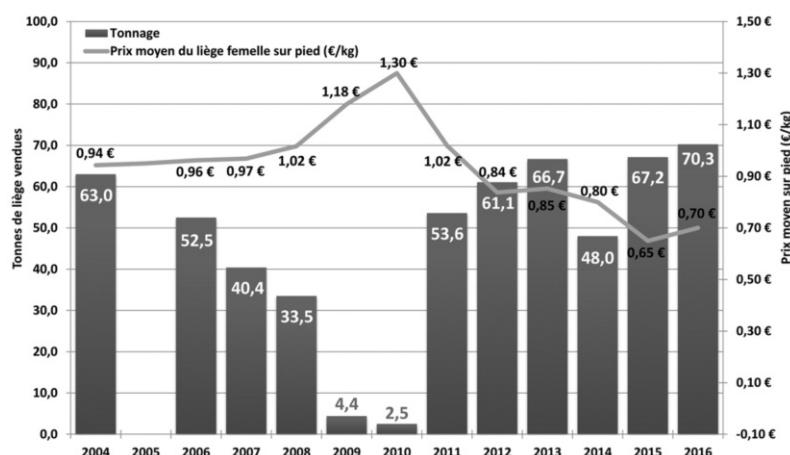
der des bouchons technologiques avec son procédé de purification Diamant®, dont le siège se trouve à Céret dans les Pyrénées-Orientales. Après une première campagne d'essai en 2011, Diam et l'ASLGF ont signé un premier contrat de 5 ans pour une quantité annuelle de 50 tonnes de liège (2012-2016), quantité portée à 100 tonnes par an dans le nouveau contrat signé en 2017 (jusqu'en 2021). De quoi motiver les propriétaires de l'ASLGF à investir dans leurs subéraies, avec la garantie de pouvoir valoriser leur production à un prix fixe dans les années à venir. En incluant les premières campagnes de levée de liège de l'ASLGF (depuis 2004), ce sont ainsi plus de 563 tonnes de liège qui ont été levées<sup>2</sup>, pour un chiffre d'affaire global de vente de 736 000 € (Cf. Fig. 2).

La relation développée entre la société Diam bouchage et l'ASLGF Suberaie Catalane, avec l'appui de l'IML, dépasse le cadre purement commercial, car elle a débouché sur un véritable partenariat visant à mettre en avant le liège local, au travers de la fabrication de bouchons estampillés « Liège du Roussillon », avec un prix d'achat du liège significativement supérieur à celui des lièges ibériques qui constituent la grande majorité de l'approvisionnement de la société. Cette démarche est également développée par Diam dans les autres régions méditerranéennes françaises productrices de liège (Corse et Provence) et fait l'objet d'événements de communication auprès de leurs clients des secteurs viticoles locaux (Cf. Photos 1, 2, 3 et 4, page suivante).

### Refaire de la subériculture

La finalité de la vente du liège est de motiver les propriétaires à réinvestir tout ou partie des fruits de la vente de liège dans des travaux forestiers. L'ASLGF permet en effet de mobiliser les aides financières existantes pour la rénovation des subéraies, au travers du Plan de développement rural (PDR) régional 2014-2020 et des mesures DFCI (Défense des forêts contre l'incendie) d'investissement en réponse à la sécheresse et au changement climatique : subvention de 80 % du montant

**Fig. 2 :**  
Ventes de liège de l'ASLGF Suberaie Catalane : bilan 2004-2016.  
Source IML, 2017.



2 - Auxquels on peut ajouter les chiffres de la campagne 2017 qui s'est achevée sur une quantité de 118 tonnes de liège.



des travaux (fonds européens FEADER) dans le cadre d'opérations de sylviculture préventive liées à des équipements DFCI (pistes, coupures), dont élagage, éclaircie des peuplements denses très combustibles, démasclage, levée de brûlés et débroussaillage des peuplements. La mobilisation des aides disponibles depuis sa création lui a permis de réaliser 11 tranches de travaux pour un montant global (aides + autofinancement des propriétaires) de plus de 900 000 €, et une surface totale d'intervention de 897 ha, dont 219 ha de levée de liège improductifs, qui pour certains d'entre eux entreront bientôt en production.

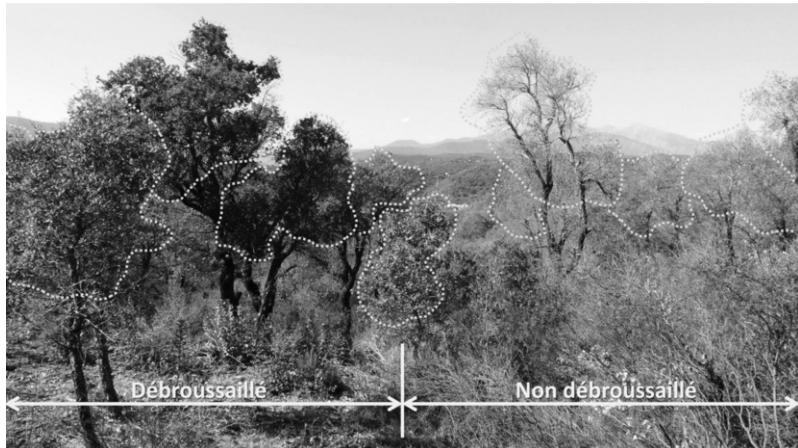
Effectuons un petit retour en arrière : avec la chute des cours du liège depuis les années 1950 et la progressive disparition des acheteurs qui autrefois drainaient la production locale, les propriétaires se sont peu à peu désintéressés de leurs suberaies, se contentant souvent d'une logique de cueillette, tous les 12 à 15 ans, sans aucune intervention sylvicole entre chaque levée de liège, les produits de la vente du liège (quand vente il y avait !) ne leur permettant pas d'engager des travaux d'envergure. Ce système, couplé à l'exode rural et à l'abandon des pratiques traditionnelles de sylvopastoralisme et de valorisation des espèces du sous-bois (bruyère notamment) a abouti à un embroussaillement grandissant des suberaies. Outre l'augmentation de l'aléa feu de forêt, ce manque de sylviculture (sélection des tiges d'avenir, élimination de la végétation concurrente), dans un contexte de plus en plus marqué par le changement climatique, entraîne une concurrence accrue pour la ressource hydrique, qui se traduit par des défoliations des chênes-lièges parfois spectaculaires



**Photos 1, 2 et 3 (ci-dessus et ci-contre) :**  
Événement « Liège du Roussillon » organisé le 9 juin 2017 par Diam bouchage, l'Institut Méditerranéen du Liège et l'ASL Suberaie Catalane à Vivès.  
Photos IML.

**Photo 4 (ci-dessous) :**  
Bouchons de provenance locale proposés par Diam dans les différentes régions productrices.  
Photo IML.





**Photo 5 :**

La densité des houppiers des chênes-lièges sur une même parcelle suite à un épisode de sécheresse, selon que le sous-bois ait été débroussaillé (à gauche de l'image) ou non (à droite) est flagrante.

Photo IML.

comme ce fut le cas après l'été 2016, particulièrement sec dans les Pyrénées-Orientales.

Mais le sylviculteur n'est pas impuissant et peut agir. À titre d'illustration : sur un même peuplement, nous avons observé une réaction complètement différente des chênes-lièges entre les secteurs qui avaient bénéficié d'un débroussaillement l'hiver précédent, et ceux qui n'avaient fait l'objet d'aucune intervention : les premiers ont conservé un feuillage normal alors que les seconds étaient complètement défoliés (Cf. Photo 5). Cela montre simplement que l'action sylvicole a un impact direct sur l'état sanitaire des peuplements. Refaire de la subériculture, c'est non seulement produire du liège, mais également entretenir la forêt, la rendre moins sensible aux incendies, et améliorer sa résilience face aux événements climatiques. D'autant plus que le chêne-liège a une physiologie qui évolue avec l'âge : si dans les premières années il a un comportement de demi-ombre, qui lui fait apprécier un léger couvert, favorable notamment à la germination des glands et à l'installation de la jeune plantule, il développe par la suite un comportement franchement héliophile, qui s'accorde mal de la concurrence d'autres espèces (TORRES, 2017).

### Valoriser le rebut

Le liège est souvent mis en avant pour ses multiples utilisations, mais aujourd'hui comme hier, c'est toujours le secteur du boucheage qui représente la colonne vertébrale de l'économie du liège. Ainsi, au regard des cours qui se pratiquent en Catalogne voisine et qui nous sont rapportés par le Consorci

forestal de Catalunya, si les lièges femelles de qualité bouchonnable ont des prix d'achats motivants (0,80 à 1,80 €/kg rendu usine), il n'en est pas de même pour les lièges femelles qualifiés de rebut (notamment par la présence de galerie de ver du liège *Coraebus undatus*) et les lièges mâles (0,51 €/kg), le pire étant le liège brûlé, dont le cours est dérisoire (0,25 €/kg). Or le liège rebut représente souvent la majorité d'une récolte, allant parfois jusqu'à les rendre déficitaires.

Nous l'avons vu, les levées de liège mâle et/ou brûlé peuvent actuellement bénéficier d'aides financières, mais il est dans l'intérêt des propriétaires de chercher à s'affranchir de ces aides – toujours susceptibles de se raréfier ou de disparaître – pour augmenter les surfaces remises en production. Voilà pourquoi l'IML et l'ASLG Suberaie Catalane ont mené un essai de production de granulé de liège local, avec deux destinations : le paillage pour les espaces verts, en substitution des traditionnelles écorces de pin ou d'autres matériaux minéraux (pouzzolane, ardoise), et en isolation, sous l'impulsion notable du maire de Taillet, village situé dans le massif des Aspres, qui est lui-même propriétaire subériculteur et membre du bureau de l'ASLG, qui a souhaité isoler les combles perdus de la mairie de sa commune en cours de rénovation avec le granulé de liège produit localement par l'ASLG. L'étude des coûts et des contraintes techniques relatives à la production du granulé et à son installation a permis d'identifier les points à améliorer, ce sur quoi nous sommes encore en train de travailler.

### Forêt communautaire de Vivès : un cas particulier

Dans les Pyrénées-Orientales, la majorité des suberaies appartiennent à des propriétaires privés. Quelques communes sont cependant propriétaires, souvent suite à des legs ou à des acquisitions foncières, et ces peuplements, généralement peu productifs et de faible superficie, ne sont souvent pas soumis au régime forestier.

La communauté de communes du Vallespir, qui regroupe les municipalités autour de la ville de Céret<sup>3</sup> a ainsi récupéré il y a 2 ans la propriété d'une suberaie de

3 - Céret, Le Boulou, Les Cluses, Maureillas-la-Vallée, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Taillet, Vivès, L'Albère, Le Perthus, Reynès.

40 ha se trouvant à Vivès, suite au transfert des compétences de l'ancien propriétaire du terrain, à savoir un syndicat de traitement des ordures ménagères. À l'initiative des élus du territoire impliqués dans la filière liège (Vivès notamment), le service Développement économique de la Communauté de communes du Vallespir a fait appel au printemps 2016 aux services de l'IML pour étudier les potentialités de valorisation de cette forêt, qui n'avait fait l'objet d'aucun acte de gestion depuis des décennies si ce n'est quelques chemins d'accès entretenus par les chasseurs (aucune trace de levée de liège antérieure par exemple, mais encore des stigmates visibles du grand incendie des Aspres de 1976). S'agissant d'un terrain public, l'Office national des forêts a également été consulté.

Parallèlement, dans une autre commune du territoire, un jeune éleveur avait un projet d'installation d'élevage porcin extensif sous suberaie qui tardait à se concrétiser pour des questions de voirie. Nous avons tout naturellement rapproché les deux parties afin d'envisager si la forêt communautaire pouvait servir de support à cette activité, en la couplant à la mise en production des chênes-lièges dans un triple objectif : produire du liège, créer un zone débroussailleé en crête d'un secteur sensible au feu, développer une activité pastorale originale (porc roux de race Duroc, rustique et robuste) (Cf. Photos 6).

Le projet a été chiffré par le bureau d'études AEF J. LOUVET avant de passer en commission de la Communauté de commune, qui a adhéré à l'ASLG Suberaie Catalane, maître d'œuvre du projet. Le dossier, déposé en août 2016, comprenait 13 ha de rénovation de suberaie, avec ouverture du milieu et levée des lièges improductifs. Il a fait appel à un financement de la région Occitanie (80 %) et à l'autofinancement du propriétaire (Communauté de communes du Vallespir ; 20 %) pour un montant total de 89 000 €, auxquels il faut ajouter l'installation de la clôture périphérique (2 km) financée par l'éleveur. Les travaux forestiers ont quant à eux été réalisés par la société Roca (Céret) au printemps 2017 (débroussaillement, piste, installation de clôture) et par l'IML l'été de la même année (démasclage). L'éleveur a pu installer les premiers animaux sur le site en juillet 2017, moins d'un an et demi après la première visite de terrain. Une rapidité qui a été rendue possible par la mobilisation de



tous les acteurs et par l'existence de structures opérationnelles reconnues et identifiées à la fois par les financeurs et les porteurs de projets (l'ASLG Suberaie Catalane, l'IML et le bureau d'études AEF J. LOUVET).

**Photos 6 :**  
Vue d'ensemble de la forêt de la Communauté de communes du Vallespir à Vivès (après travaux).  
En médaillon : clôture et piste périphériques ; cabanon en bois pour l'élevage des porcs.  
*Photos IML.*

## Liège et certification forestière

L'IML et l'ASLG Suberaie Catalane ont été à l'origine de la mise en place de la certification PEFC du liège en 2009, en partenariat à l'époque avec la filiale française de l'industriel portugais MA Silva, installée à Narbonne. L'IML avait pour cela réuni un groupe de travail interrégional<sup>4</sup> dans le courant de l'année 2009 et rédigé le Cahier des charges PEFC d'exploitation du liège, validé tout d'abord par l'entité régionale PEFC Sud

4 - Composition du groupe de travail :

- Institut méditerranéen du Liège ;
- Association Le Liège Gascon ;
- Association syndicale libre de gestion forestière de la Suberaie Catalane ;
- Association syndicale libre de gestion forestière de la Suberaie Varoise ;
- Centre régional de la propriété forestière de Corse ;
- Centre régional de la propriété forestière de Languedoc-Roussillon ;
- Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- Fédération française du Liège ;
- Office du développement agricole et rural de Corse ;
- PEFC Sud ;
- PEFC Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- PEFC Corse ;
- Service Forêt du Conseil général des Pyrénées-Orientales ;
- Syndicat des forestiers privés de Corse ;
- Syndicat des forestiers privés des Pyrénées-Orientales.



**Photo 7 :**

Atelier de formation sur le liège organisé à l'IML à destination des personnels des entités régionales PEFC des régions productrices.

Photo IML.

(qui regroupait les anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, aujourd’hui Occitanie) le 19 janvier 2010, puis par PEFC France le 4 juin 2013.

Afin d’être correctement formés à l’utilisation de ce cahier des charges, les différentes entités régionales de PEFC des régions concernées par la production de liège en France (Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d’Azur et Corse) ont

sollicité l’IML pour suivre une formation en subériculture et ainsi être à même d’effectuer des contrôles sur des propriétés qui comporteraient du chêne-liège. La formation s’est déroulée sur deux jours, les 14 et 15 juin 2017, dans les locaux de l’IML à Vivès (Cf. Photo 7) et sur le terrain, où les stagiaires ont pu visiter un chantier de levée de liège de l’ASL Suberaie Catalane. Il a également été procédé à une révision de la grille de qualification des écarts pour les contrôles des propriétaires forestiers et des exploitants forestiers relatifs à la récolte du liège, afin de la calibrer correctement avec la réalité du terrain.

L’effort doit maintenant être porté sur l’aval de la filière, car si la certification forestière PEFC est aujourd’hui bien implantée chez les propriétaires, notamment ceux faisant partie de structures de regroupement foncier (ASLGF, coopératives), il n’en est pour l’instant pas de même de la part des industriels du bouchon, pour lesquels la demande en liège écocertifié est anecdotique, et qui quand elle existe est plutôt positionnée sur le label FSC.

R.P.

## Résumé

### L’actualité du liège dans les Pyrénées-Orientales

La structuration de la filière liège dans les Pyrénées-Orientales se fait autour de l’Institut méditerranéen du liège (IML) et de l’Association syndicale libre de gestion forestière « La Suberaie Catalane ». Elle s’appuie sur le regroupement des propriétaires subériculteurs, et sur le tissage de liens étroits avec un industriel local, la société Diam bouchage. Le développement d’une réelle économie du liège — que ce soit pour les lièges bouchonnables mais aussi pour les lièges mâles et rebuts — est un moteur pour les suberaies locales, dont la remise en production permet une réduction de leur sensibilité au feu, améliore leur capacité de résilience face au changement climatique, et peut être couplée à d’autres productions agricoles, comme l’élevage. La certification forestière PEFC peut être un outil de promotion efficace de cette politique, mais qui reste cependant à développer en aval de la filière.

## Summary

### Update on cork in France’s Pyrénées-Orientales area

In the Pyrénées-Orientales département, the cork sector is structured around the *Institut méditerranéen du liège* (IML), the cork research and promotion body, and the professional voluntary association for (cork) forest management, « La Suberaie Catalane ». These core organisations can count on the collective backing of the cork producers themselves and on the close relations built up with a local industrial company producing wine-bottle corks, Diam Bouchage. The development of a viable cork industry - encompassing both bottle-cork quality as well as “male” cork and rejects- represents a driving force for the local cork oak stands whose renewed exploitation has reduced their vulnerability to wildfire, enhanced their resilience in the face of climate change and enabled them to develop in tandem with other types of agriculture, notably livestock rearing. PEFC forestry certification should contribute as an effective tool for promoting the overall policy; however, much remains to be done downstream in the cork economy.